

CONCOURS D'IDÉES

Ouvert aux étudiants en architecture,
urbanisme, ingénierie et paysage

Inscriptions du 22 juin au 1^{er} novembre 2015
sur www.concours-caue75.fr

MUTATION URBAINE

SURÉLÉVATION,
VÉGÉTALISATION,
TRANSFORMATION DU BÂTI

Réinventer le tissu urbain ancien en ville durable

DOSSIER DE PRESSE LAURÉATS DU CONCOURS



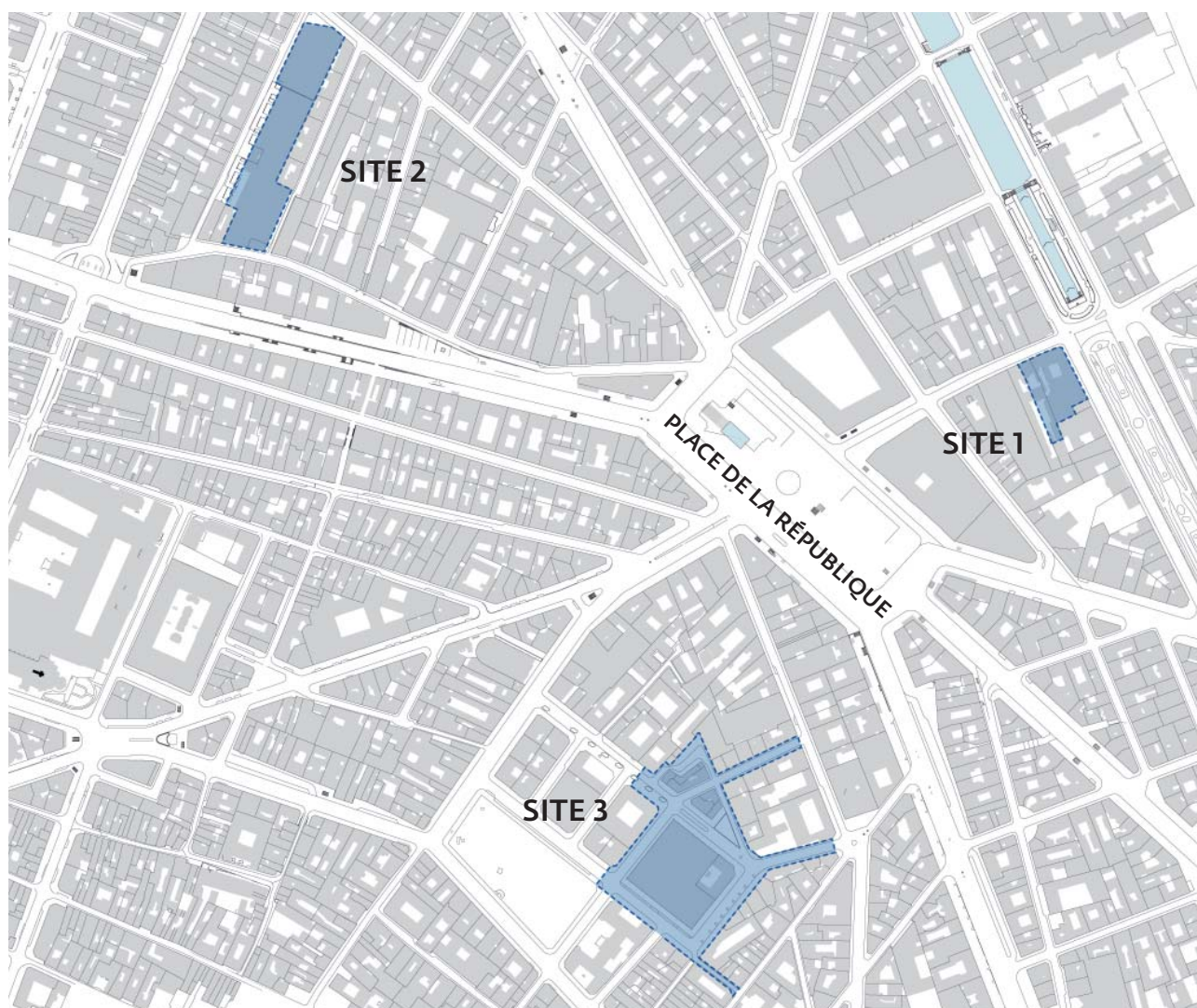
Sommaire

Le contexte	p.3
Les enjeux et objectifs du concours	p.4
Les 3 sites de projets	p.5
Le communiqué du jury	p. 6
Les 11 projets lauréats	p.8
Sur le site 1	p. 9
Sur le site 2	p. 14
Sur le site 3	p. 16
Les partenaires	p.20

Le contexte

La ville de Paris s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de transition énergétique. Pour les atteindre, le secteur résidentiel doit jouer un rôle important : il représente un enjeu énergétique, un enjeu économique et social. La Ville de Paris accompagne les bailleurs sociaux pour faciliter l'amélioration de leur parc, mais aussi les propriétaires privés, à travers les OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), pour les sensibiliser aux enjeux de la rénovation et les accompagner dans l'élaboration de leurs projets.

Dans ce contexte, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE), avec le soutien de la Ville de Paris, de l'ADEME, du PACT 75-92-95 (opérateur sur l'OPAH 2D2E), de l'Agence Equateur, d'Ekopolis et de Bati'Rénov, ont proposé aux étudiants en architecture, en urbanisme et paysage un concours d'idées portant sur le thème de la **mutation urbaine : comment réinventer le tissu urbain ancien en ville durable ?**





Les enjeux et objectifs du concours

Ce concours a invité les étudiants en architecture, urbanisme, ingénierie et paysage, à proposer des solutions innovantes de transformation et de végétalisation du bâti ancien parisien, afin de l'adapter aux problématiques d'évolutivité des usages et de durabilité. L'enjeu de ce concours était donc double : montrer comment le tissu urbain existant peut devenir le support d'innovations architecturales et environnementales, pour inciter les acteurs privés (ici les copropriétés) à participer à l'évolution et à l'amélioration du bâti parisien et utiliser le potentiel de densification et de mutation de l'existant, pour préserver le foncier libre et construire la ville durable de demain.

INTERVENIR DANS UNE COPROPRIÉTÉ

Un quart des logements en France est en copropriété et le tiers des logements en copropriété se situe en région parisienne. Avec les problématiques actuelles d'améliorations thermiques du bâti, la copropriété devrait constituer à Paris l'un des cadres de travail privilégiés des architectes. Toutefois, ce champ d'intervention présente une grande complexité. Sur l'ensemble des résidences principales recensées sur Paris en 2011, un tiers sont habitées par des propriétaires occupants et un tiers sont locataires du parc non HLM. Au sein d'une copropriété, les intérêts à réaliser un projet de transformation ou d'amélioration du bâti sont souvent divergents. De plus, les compétences et connaissances des copropriétaires peuvent être hétérogènes.

INTERVENIR SUR L'EXISTANT

À Paris, le tissu urbain est en très grande partie déjà constitué. Dans un contexte de crise de la construction, de raréfaction des ressources et face à la forte pression qui s'exerce sur le foncier disponible, il est plus que nécessaire pour les acteurs du cadre de vie de réfléchir à la mutabilité du patrimoine bâti : préserver le foncier libre et utiliser le potentiel de densification de l'existant pour construire la ville durable de demain.

PROPOSER DES ESPACES AU SERVICE DES RÉSIDENTS ET DE LA VIE DE QUARTIER

Local vélo, local poubelle et tri des déchets, local de récupération des eaux de pluies, ... Ces lieux annexes du logement, quand ils existent, ont souvent été ajoutés dans les cours afin de répondre à des usages qui n'étaient pas prévus au moment de la construction de l'immeuble. Ces espaces se sont greffés au fil du temps dans des espaces déjà contraints. La mutualisation de ces services entre copropriétés, ou entre habitants et usagers de l'espace public, est une solution à envisager pour intégrer ces espaces dans le bâti existant, ou encore diminuer leur impact sur les espaces non bâti.

DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ DANS LES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS PARISIENS

La place de la nature en ville est aujourd'hui un enjeu majeur pour la qualité de vie dans les grandes métropoles. La densité bâtie autour de la place de la République est très importante. Cependant de nouvelles formes de biodiversité urbaine pourraient s'y développer : murs toitures végétalisées, investissement des pieds d'arbres et des recoins, intégration de ruches en milieu urbain dense, agriculture urbaine, récupération des eaux de pluies, ... sont autant de dispositifs que les candidats pourront intégrer à leur projet, afin de faire émerger de nouvelles formes de biodiversité urbaine.



Site 1

RECOMPOSER LES PARCELLES POUR DENSIFIER ET SURÉLEVER LE BÂTI

24,26, 28 rue du Faubourg du Temple

Le site est composé d'un ensemble de bâtiments s'étant stratifié historiquement et se développe sur des hauteurs variées. L'ensemble est très dense et sédimenté, les immeubles ayant déjà fait l'objet de remaniements et de surélévations par le passé. La réflexion devait donc porter sur une recomposition et réunion des 2 parcelles, permettant de créer des percements nouveaux, avec des nouvelles circulations et passages ; de dégager de nouveaux espaces libres et de créer des services à destination de tous les copropriétaires. Ce site présente également un potentiel de surélévation et d'intégration d'une architecture contemporaine, permettant de construire de nouveaux logements, ou de transformer une partie des logements existants.

Site 2

PROPOSER DES USAGES INNOVANTS SUR LES TOITS PARISIENS

10-14-16-18 rue Bouchardon



L'îlot est occupé en grande partie par un ensemble résidentiel datant des années 70, dont les toitures terrasses ne sont pas accessibles. Elles possèdent cependant un fort potentiel de végétalisation : ces espaces bénéficient d'un bon éclairage et d'une vue dégagée sur Paris, étant donné la hauteur du bâti existant. Il fallait donc envisager une accessibilité des toitures pour y installer des services et usages innovants, à destination des résidents ou ouverts au public. Ces lieux pouvaient être au service de la ville tout en préservant l'intimité des riverains. Un petit potentiel de surélévation pouvait également permettre soit d'intégrer au projet des espaces couverts, soit de rentabiliser l'opération par la création de surfaces supplémentaires de logements.



Site 3

PENSER LA RUE DE DEMAIN, COMME ESPACE D'ACCUEIL POUR DES SERVICES PARTAGÉS

Autour du carreau du Temple

Le quartier est composé en grande partie d'immeubles souffrant d'un manque d'espace en rez-de-chaussée, le hall d'accueil se réduisant parfois à un simple couloir avec un escalier, sans accès aux cours. Les rez de chaussée sont occupés par des commerces, et l'espace de la rue est lui aussi très contraint : les chaussées sont étroites, les trottoirs parfois envahis par la présence de commerces (restaurants ou bars). Il s'agissait donc de réfléchir d'agir sur les espaces publics pour pallier un manque de confort dans les immeubles de logement, en proposant par exemple une logique de mutualisation des services à l'échelle du quartier et autour du carreau du Temple.

Communiqué du jury

En lançant le concours d'idées « MUTATION URBAINE », le CAUE de PARIS et ses partenaires ont souhaité interpeler les futurs professionnels de la ville sur le thème de la mutation du bâti ancien dense : comment, dans un tissu urbain déjà en grande partie constitué, transformer la ville sur elle-même ? Pour y répondre, trois sites ont été identifiés sur le secteur de l'OPAH 2D2E autour de la place de la République. Le jury du concours d'idées « MUTATION URBAINE » s'est réuni le 12 janvier 2016. Il a établi un palmarès constitué de 6 projets lauréats et de 2 projets mentionnés.

Le jury a souligné l'importance et la pertinence d'un tel concours d'idées qui a permis aux étudiants d'aborder avec un regard neuf les questions complexes de la copropriété, de la rénovation du bâti ancien, des nouveaux usages partagés, de l'espace public etc. contribuant ainsi largement au débat public. Par ailleurs, devant la difficulté des sujets et des sites envisagés, le jury a apprécié la qualité et la quantité du travail fourni : s'emparer pleinement de la problématique de mutation du bâti ancien en copropriété constituait un véritable défi pour ces futurs professionnels.

Le premier site proposé, 24, 26 et 28 rue du faubourg du Temple, a mobilisé un grand nombre de candidats. Le jury a identifié plusieurs familles de projets dans leurs réponses : certains ont porté leurs propositions sur des démolitions-reconstructions, permettant de réunir les cours et d'améliorer la vie commune ; d'autres sur un épaississement des façades permettant d'améliorer les logements existants ; d'autres enfin ont présenté des surélévations, afin de construire de nouveaux logements et de donner de nouveaux usages et une nouvelle image aux toits. Certains candidats ont même été jusqu'à construire des projets complexes articulant l'ensemble de ces principes, faisant ainsi preuve d'une grande ambition pour le site.

Sur le deuxième site, 14, 16 et 18 rue Bouchardon, le jury a été particulièrement intéressé et a apprécié la volonté des candidats de trouver des solutions généralisables pour végétaliser et transformer l'usage d'une toiture terrasse. En effet, les réponses se sont essentiellement portées sur des aménagements de type modulables, qu'il serait tout à fait envisageable de transposer sur d'autres toitures terrasses à l'échelle de la ville. Par ailleurs, le jury a noté le caractère souvent réaliste et opérationnel des projets.

Enfin, sur le troisième site, qui concernait les espaces publics autour du carreau du Temple, le jury a apprécié la grande diversité des échelles de projets énoncés par les candidats, ainsi que leur capacité de prise en compte des attentes des riverains et usagers de l'espace public. Ici aussi, plusieurs familles de projets ont été identifiées : certains candidats ont suggéré des aménagements légers et modulables, dans l'idée d'une ville ludique et adaptable ; d'autres ont travaillé sur une transformation des rez-de-chaussée pour accueillir de nouvelles formes de services innovants, tandis que d'autres hypothèses, dans une vision plus traditionnelle d'un travail d'urbanisme, portaient sur la transformation des espaces publics et des circulations.

Dans l'ensemble, la multiplicité des réponses a enthousiasmé le jury. La diversité des projets en témoigne : du mobilier urbain intelligent à la démolition-reconstruction, en passant par des solutions de végétalisation massive des toits ,

les formes de la ville durable / mutable sont nombreuses... Le jury a par ailleurs souligné l'attention portée dans de nombreux projets à la préservation des qualités existantes du bâti.

Le palmarès du concours : 3 premiers prix, 3 seconds prix, 2 mentions spéciales, 2 prix des copropriétaires et 1 coup de coeur du CAUE. Les 11 projets du palmarès rendent compte d'une diversité d'approches. Ils se distinguent par leur rigueur et apportent des réponses variées et audacieuses aux problématiques du concours.

Les habitants, qui ont également été invités à se prononcer sur la production des étudiants, en votant pour le prix des copropriétaires, ont démontré leur capacité à se projeter dans des réalisations architecturales et urbaines non conventionnelles, en choisissant des projets qui proposent des transformations ambitieuses et radicales tant du logement que de l'espace public. Le CAUE a également choisi de mettre en avant un projet qui lui semble proposer une réponse particulièrement pertinente à l'enjeu de réorganisation des coeurs d'îlots.

Le CAUE remercie l'ensemble des participants au concours pour la qualité et la richesse de leur travail et les membres du jury pour la grande attention qu'ils ont porté aux projets des candidats.

Le CAUE, ses partenaires et les membres du jury vous invitent à découvrir les projets lauréats à l'occasion de la remise des prix et du vernissage de l'exposition le **mercredi 9 mars 2016 à 19h au pavillon de l'arsenal, 21 boulevard Sully Morland à Paris.**

COMPOSITION DU JURY

- > **Philippe Madec**, architecte, urbaniste, professeur, président du jury
- > **Jacques Baudrier**, président du CAUE de Paris, conseiller délégué à l'architecture et aux grands projets de renouvellement urbain
- > **François Vauglin**, Maire du 11^e arr. de Paris, Conseiller de Paris
- > **Ian Brossat**, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement et de l'hébergement d'urgence, représenté par Stanislas Degroote, directeur adjoint
- > **Pénélope Komitès**, adjointe à la Maire de Paris chargée des Espaces verts, de la Nature, des Affaires funéraires et de la préservation de la biodiversité, représentée par Paul Lorenté, chef de cabinet
- > **Pierre Aidenbaum**, maire du 3^e arr., conseiller de Paris, représenté par Pierre Deltrieux, chargé de mission
- > **Rémi Féraud**, maire du 10^e arr. de Paris, conseiller de Paris, représenté par Nicolas Vignot, chargé de mission
- > **Christele Assegond**, sociologue de l'énergie
- > **Jean-François Devron**, architecte et journaliste
- > **Sébastien Goelzer**, urbaniste
- > **Stefan Louillat**, coordinateur du pôle transition énergétique, ADEME
- > **Hervé Maucière**, Architecte des Bâtiments de France, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Paris
- > **Thomas Philippon**, directeur d'Ekopolis
- > **Sylvain Roy**, responsable rénovation énergétique, Bati'Rénov
- > **Philippe Simon**, architecte

11 PROJETS LAURÉATS

TISSU PROGRESSIF

LES COMMUNS URBAINS

PLAY FOR PARIS

REZ-DE-TOITURE

UNE NOUVELLE STRATE SUR LA VILLE EXISTANTE

À LA CONQUÊTE DE LA RUE

HARMONISER, ASSOCIER, AJUSTER

LES TROIS COURS

POUR UNE STRATÉGIE DE RÉHABILITATION VERTE

NOURRIR LA DIVERSITÉ POUR DE
NOUVELLES FORMES D'HABITER

PERSIENNE SUR COUR



Equipe : TENA Lisa (Master, 2eme année, ENSA Paris Malaquais) associée à **CONAN Julie** (Master, 2eme année, ENSA Paris Malaquais).

La proposition combine une réflexion sur les cours et les usages collectifs et sur les surélévations, tout en intervenant d'une manière tout à fait spécifique et adaptée. Les cours sont reliés mais conservent leur caractère singulier de courettes et de petits passages afin de préserver l'identité du lieu. Les quelques démolitions de logements engendrées par la réunion des cours et le rassemblement des services collectifs sont compensées par des opérations ponctuelles de surélévations. Ces surélévations discrètes sont toutes contextualisées et s'inscrivent dans le respect du bâti existant.

Par un ensemble d'interventions modestes, **Tissu Progressif** respecte l'aspect stratifié du bâti sur les parcelles. Le projet s'inscrit dans un contexte historique et possède un caractère réaliste : en effet il prend place dans une temporalité longue, au gré des moyens, des besoins et des envies des habitants. Mais la dimension collective du projet est également bien présente, grâce à un important travail de réunion des cœurs d'îlots, dans une logique d'incitation au vivre ensemble au sein de la copropriété.



Equipe : **CAYOL Nicolas** (2eme année de master en architecture, ENSA Paris Val de Seine) associé à **HADJIMICHALIS Lucas** (2eme année de master en architecture, ENSA Paris Val de Seine), **WELTY Tristan** (master 2, ENSA Paris Val de Seine).

Le projet développe une nouvelle vision des toits parisiens. Il fait de cette actuelle limite un nouveau socle : la toiture devient alors le **Rez-de-Toiture** et offre ainsi de nouvelles possibilités d'usages pour les habitants de l'îlot. Par la création d'un parcours singulier en toiture, le projet donne à voir un nouveau paysage des toits parisiens. La plateforme accueillant ce nouveau parcours est accessible depuis un bâtiment construit au centre de l'îlot et elle permet de relier différents programmes envisagés en surélévation des bâtiments existants.

La question du toit est abordée de manière radicale, tout en offrant également un ensemble de mutations diverses au sein des deux parcelles qui s'inscrit dans une logique de stratification historique du bâti : épaississement de certaines façades, surélévations ponctuelles, construction d'un noyau central... Le positionnement théorique des étudiants et la prise de risque ont été appréciés et la mise en récit de la vie à l'intérieur de l'îlot, en 2015 et en 2035, rédigé dans le livret, donne une bonne idée du phasage envisagé et une poésie singulière au projet.

Persienne sur cour

A10-320

Prix des copropriétaires

Site 1



Equipe : **CAUSSE Carla** (2eme année de master en architecture, ENSA Paris Malaquais) associée à **LE MERCIER Loïc** (2eme année de master en ingénierie, INSA Strasbourg), **FONSECA Pierre** (2eme année de master en architecture, INSA Strasbourg).

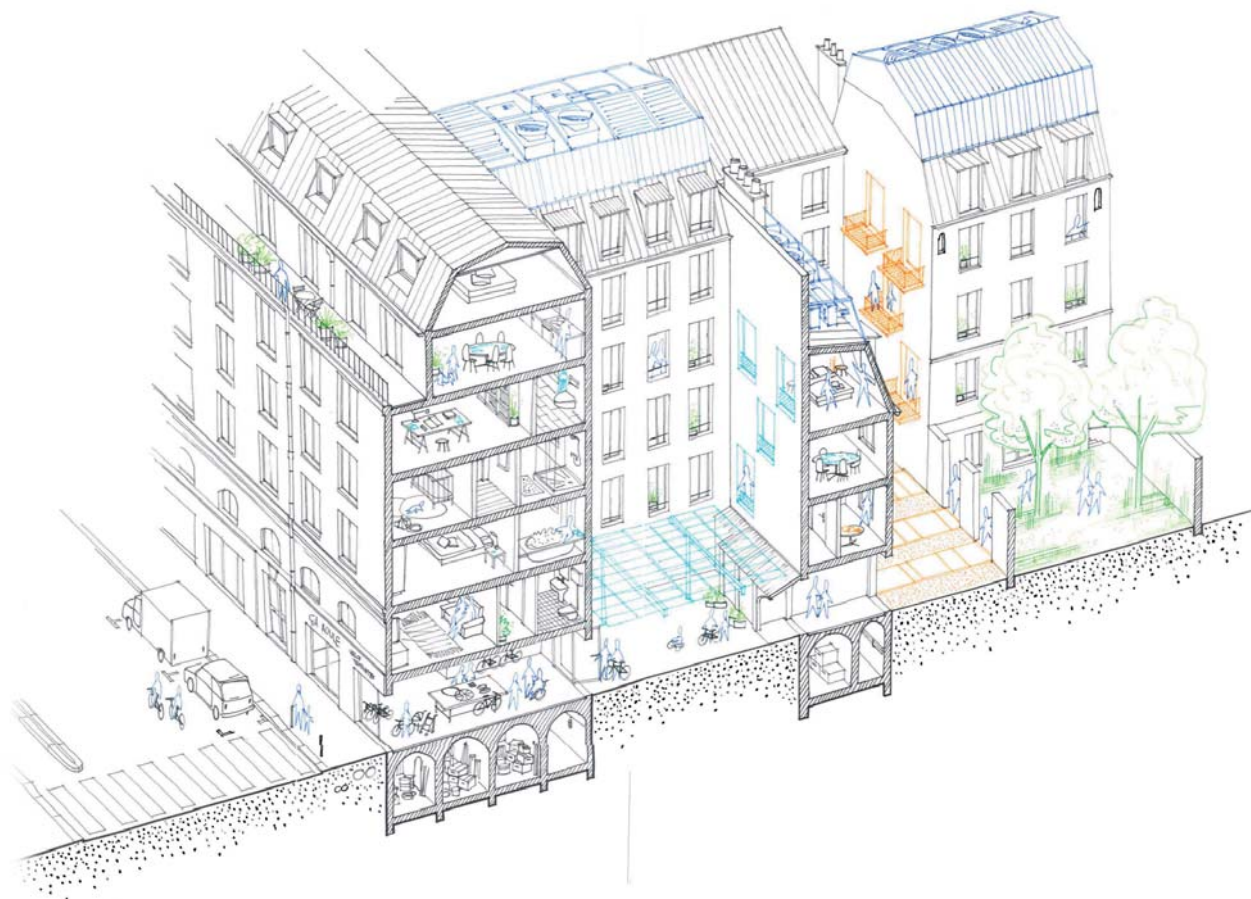
Persienne sur cour est une proposition à la fois radicale et douce de transformation des logements et des parties communes sur les immeubles situés au 24, 26 et 28 rue du Faubourg du Temple. Les espaces des cours sont libérés par la démolition des édicules et petits bâtiments qui les encomrent aujourd'hui. Les bâtiments de logements sont conservés, mis en valeurs et améliorés par la construction d'une double peau en bois. Celle ci permet à la fois d'agrandir les logements (loggias) existant et d'améliorer leur confort thermique, ainsi que de surélever les bâtiments d'un dernier niveau entièrement en bois. La structure de cette double peau, imaginée en bois, permettrait une mise en oeuvre propre et économique et une préservation du bâti ancien.



Equipe : PEREGO Emanuele (Master, 2eme année, Politecnico di Milano).

Nouvelle strate sur la ville existante vise à transformer en profondeur les usages des 24 et 26-28 rue du faubourg du Temple. Un espace au sol est libéré grâce à la démolition de certains édicules et petits bâtiments, permettant une meilleure circulation dans les cours et l'implantation de nouveaux services innovants. Une grande attention est portée aux logements : le projet présente à la fois une amélioration des logements existants (création de loggias grâce à l'épaississement des façades et amélioration du confort d'été) et la création de nouveaux logements (par des opérations ponctuelles de surélévations).

La proposition est complète et offre une vision réaliste d'un projet d'ensemble de transformation du bâti sur les trois parcelles avec des solutions de végétalisation des cours, de redistribution des circulations en rez-de-chaussée, de surélévations. La démarche de transformation des bâtiments est ambitieuse et profonde, tout en respectant l'identité du site et en étant dans une logique de stratification historique.



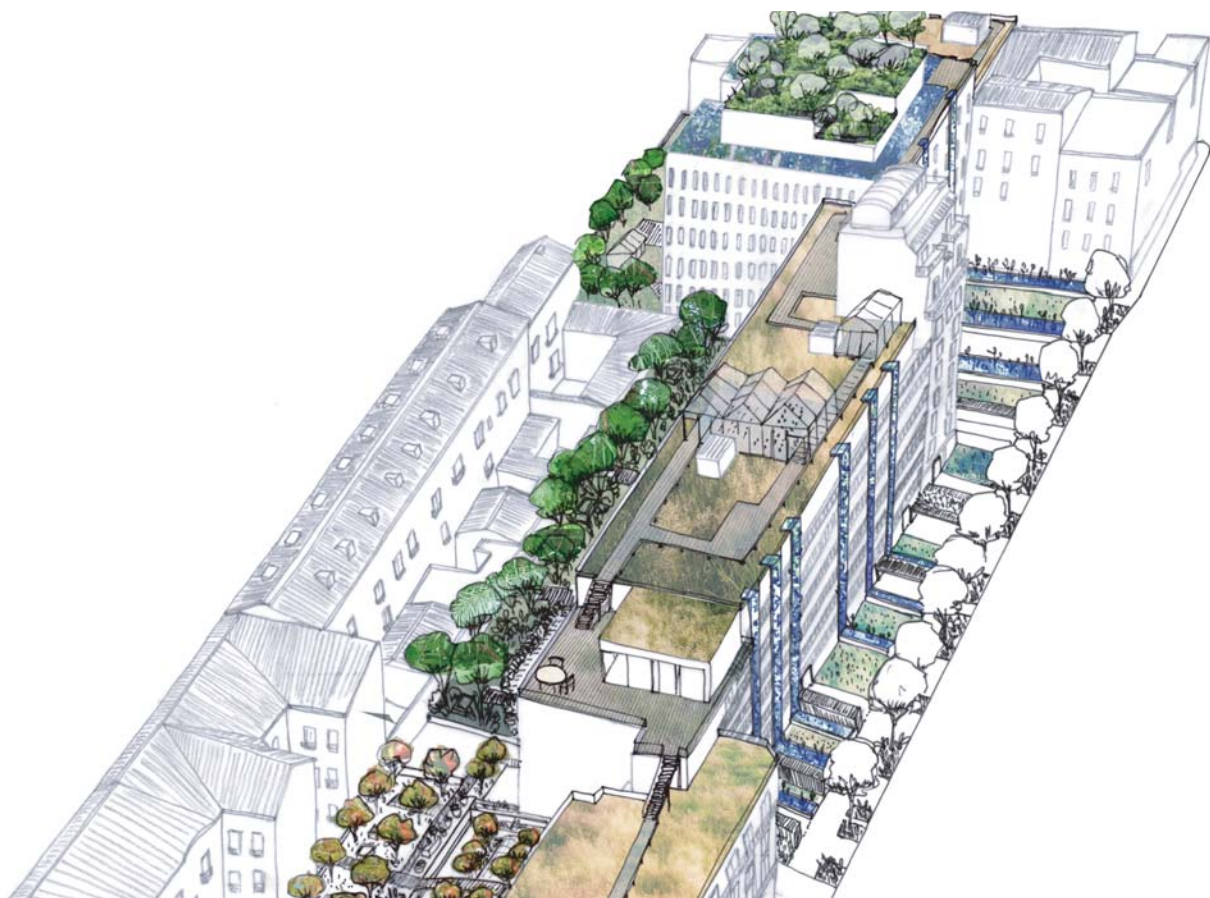
Equipe : **GERME Jeremy** (HMONP, ENSA Paris Val de Seine) associé à **THOMAZO Chloé** (HMONP, ENSA Paris Val de Seine), **CREFF Yann Kevin** (1ère année de Master, cycle d'urbanisme, Science Po Paris).

Les trois cours propose d'instaurer un dialogue sensible entre les différentes cours, grâce à de nouveaux percements. Le traitement diversifié des trois cours (espace minéral, espace de jeu, espace paysager) permet de prendre en compte la diversité des usages au sein d'un immeuble de logement, donnant à tous les habitants l'opportunité d'y développer une diversité de pratiques et d'appropriations. Les logements sont par ailleurs améliorés et repensés, grâce aux percements proposés dans les murs pignons existant et grâce à des surélévations ponctuelles.

Nourrir la diversité pour de nouvelles formes d'habiter

B10-782

1er prix
Site 2



Equipe : **BOULANGER Manon** (BTS Aménagement, ENSP Versailles) associée à **RISLER Magali** (ENSP Versailles).

Le projet se propose d'utiliser le potentiel offert par la présence de cette vaste toiture terrasse au centre de Paris pour créer plusieurs espaces aux fonctions diverses, s'attachant à développer des qualités spécifiques propres à chaque lieu: forêt en coeur d'îlots, prairie sèche, serres collectives, jardin fruitier, ...). Les espaces ne sont pas pensés en termes de surfaces mais de milieux, ceux-ci étant définis par l'hydrométrie, l'ensoleillement, la température, etc. Enfin, la végétalisation de la toiture permet de préserver l'intimité des résidents et de créer une limite sensible avec le paysage des toits parisiens.

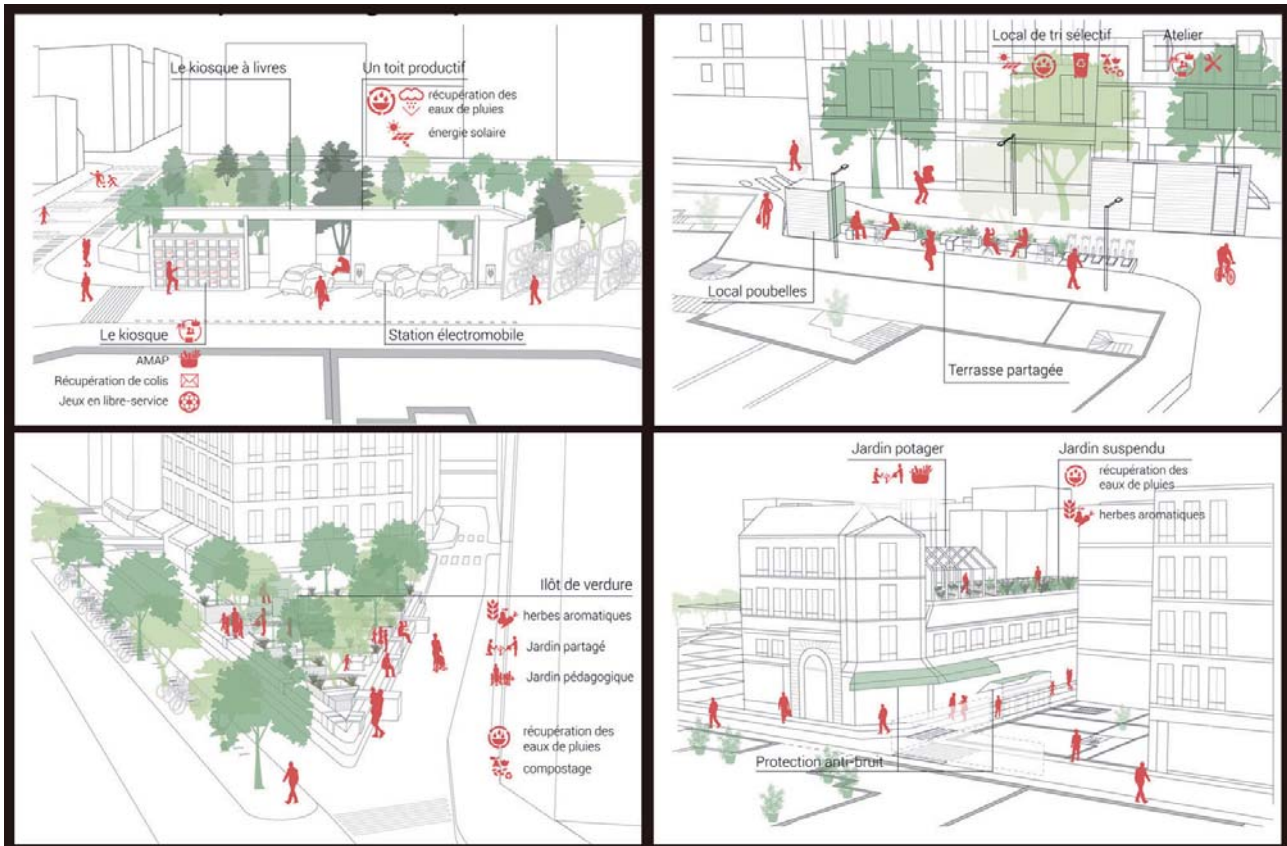
Le projet fait preuve d'une grande sensibilité dans la réflexion sur les nouveaux usages possibles en toiture et sur les avantages qu'offre la mise en place d'un jardin détaché du sol de la ville, ainsi que sur la singularité paysagère de cet espace. Les formes de biodiversité des espaces verts qui composent le projet sont pensés avec sensibilité et finesse. Enfin, le projet intègre les toitures des bâtiments voisins au parcours, donnant une envergure au projet



Equipe : **GUIDOLIN Francesca** (Doctorat en Technologie de l'Architecture, 2e année, Université Iuav de Venise) associé à **ROBIN Enrico** (Troisième année Tecniche e Culture del progetto, Università Iuav di Venezia), **CHINELLATO Mattia** (Troisième année Tecniche e Culture del progetto, Università Iuav di Venezia), **MESSINA Francesco** (Troisième année Tecniche e Culture del progetto, Università Iuav di Venezia), **CAUDA Francesco** (Troisième année Tecniche e Culture del progetto, Università Iuav di Venezia).

Le projet envisage une solution à la réhabilitation du patrimoine de logements construits dans les années 70. La stratégie se veut reproductible : un système d'exosquelette, structure indépendante, est apposé en façade et en toiture. Celui-ci permet d'améliorer les logements existants (création de loggias et amélioration thermique, nouvelle façade) et de végétaliser massivement la toiture (l'exosquelette prenant en grande partie les charges générées par les nouvelles plantations).

Le caractère reproductible et global de cette proposition constitue sa principale qualité . En effet le projet ne se contente pas de traiter la question de la toiture, mais intègre également une problématique d'amélioration du bâti et des logements existants, en proposant la création d'une double peau en façade et une réorganisation complète du rez-de-chaussée. Ainsi, le projet offre une nouvelle image au bâtiment et une amélioration de l'existant. Ces réflexions viennent compléter de manière audacieuse la création d'un jardin en toiture.



Equipe : **WABLE Marguerite** (2eme année de master en architecture, ENSA Paris-Malaquais) associée à **POLETTI-CLAVET Lisa** (2eme année de master en architecture, ENSA Paris Malaquais).

Le projet repense les porosités entre l'espace de la rue et l'espace du logement, en faisant déborder la vie domestique sur l'espace public. Autour du carreau du Temple, quatre espaces sont ainsi investis par des usages singuliers : un électro-kiosque, un atelier, un îlot de fraîcheur et un jardin suspendu. Pour faire vivre ces espaces, une grande diversité de composants est imaginée : mobiliers, dispositifs d'occultation, locaux divers,...

La prise en compte des problématiques économiques et des opportunités de mise en œuvre du projet donne au projet une dimension ambitieuse. En effet, des partenariats (commerces locaux et associations) sont envisagés pour chacune des trois interventions, ce qui permet d'inscrire le projet dans une logique de développement collectif. Par ailleurs, la diversité des nouveaux usages souhaités répond efficacement aux attentes énoncées par les riverains. Malgré l'absence de matérialité des dispositifs dessinés, les différentes stratégies envisagées suggèrent une réelle qualité de vivre ensemble.



Equipe : **BALAY Rozenn** (ENSA Nantes) associé à **AUDOUIN Muriel** (DSA Architecte-Urbainiste, ENSA Marne-la-Vallée), **INTHAXOUM Pany** (ENSA Nantes).

A la conquête de la rue envisage deux modes d'interventions pour améliorer les usages et relations de voisinage autour du carreau du Temple : un catalogue de mobiliers modulables, appropriables par les habitants ainsi que des investissements localisés de l'espace public. Quatre espaces autour du carreau du Temple sont identifiés pour accueillir de nouveaux usages, ou pourraient prendre place les mobiliers imaginés. Il s'agit avant tout de proposer une méthode qui doit être investie par les habitants, grâce au catalogue de mobilier mobile et modulable, pouvant être complété par les résidents eux-mêmes.

L'aspect didactique du projet lui donne une qualité essentielle : être accessible et facilement appropriable par les riverains. En effet, les différents dispositifs et mobiliers conçus sont combinables entre eux, facilement déplaçables et low-tech. Le projet suggère qu'une pacification des usages de l'espace public est possible grâce à une appropriation collective et par un travail de prise en compte des attentes des riverains (catalogue d'interventions).



Equipe : **RITALY Léa** (2eme année de master en architecture, ENSA Paris Val de Seine) associée à **DAUCHEZ Léonard** (2eme année de master en architecture, ENSA Paris Val de Seine), **SEGRÉ Baudouin** (2eme année de master en architecture, ENSA Paris Val de Seine).

Au sein d'un vaste espace public aux circulations passifiées, Play for Paris entend donner aux abords du carreau du Temple une nouvelle image : celle d'un quartier ludique où l'on célèbre le vivre ensemble et la vie parisienne, au travers de jeux et d'activités collectives pour les riverains. Pour inviter les usagers à pratiquer autrement l'espace public, de nombreux pôles d'activités sont proposés autour du Carreau du Temple, comme par exemple un parcours santé, un skatepark, des terrasses publiques, un potager, ... Les espaces ludiques sont éloignés des lieux d'habitations afin de préserver la quiétude des habitants et les espaces publics sont redessinés en intégrant des sols souples et colorés.



Equipe : **DEBUSSCHERE Camille** (2eme année de master en architecture, ENSP Versailles) associée à **CHEMIN Karine** (2eme année de master en paysage, ENSP Versailles), **CHARDON Vincent** (2eme année de master en paysage, ENSP Versailles).

Le projet redéfinit et redessine les espaces publics autour du carreau du Temple. Un ensemble de rez-de-chaussée vacants, qui a été identifié autour du carreau du Temple, est réhabilité afin d'accueillir des services et des pièces communes à destination des habitants du quartier. Une forte végétalisation des espaces publics s'opère grâce à un nouveau dessin des espaces publics.

Une approche paysagère fine et sensible a été développée dans ce projet. La végétalisation des abords du carreau du Temple est particulièrement pertinente, dans un arrondissement parisien très dense et possédant peu d'espaces verts. Par ailleurs, la réflexion menée sur de nouveaux usages des rez-de-chaussée commerciaux aujourd'hui vacants est une piste intéressante pour palier aux manques d'espaces identifiés par les riverains.

Organisateur du concours



Le CAUE de Paris

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris est une association départementale, créée par la loi sur l'architecture de 1977. Il a pour mission la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale et le développement de l'esprit de participation du public à travers des actions de conseil, d'information, de formation et de sensibilisation de tous les parisiens.

Les partenaires du concours

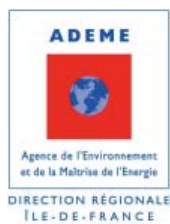


La Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris

La DLH assure la responsabilité de la mise en oeuvre de la politique municipale du logement, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris

La DEVE a en charge l'embellissement de l'espace public et la concrétisation des nouvelles orientations de la Ville en matière d'écologie urbaine.



ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) accompagnant la transition énergétique et écologique. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'ADEME met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public ses capacités d'expertise et de conseil.



EKOPOLIS

L'association francilienne «EKOPOLIS» est un pôle de ressources pour l'aménagement et la construction durable. Elle développe des actions pour accompagner la mutation des pratiques professionnelles de l'aménagement et de la construction vers une meilleure prise en compte des enjeux liés au développement durable.



Bati'Rénov

L'entreprise Bati'Rénov a acquis depuis près de 50 ans une expérience forte dans le domaine de la réhabilitation et dans l'amélioration du confort des logements.



SOLIHA - Paris_Hauts-de-Seine_Val d'Oise

SOLIHA 75-92-95 est une association loi 1901 spécialisée dans l'amélioration de l'habitat. Il accompagne ainsi depuis 60 ans les personnes modestes dans la réhabilitation, l'amélioration et l'adaptation de leurs logements. Il est également le partenaire privilégié des collectivités locales dans la mise en oeuvre de leurs politiques d'intervention sur l'habitat privé.



L'agence Equateur

L'agence Equateur est sous-traitant du PACT - Paris_Hauts-de-Seine_Val d'Oise sur l'OPAH 2D2E. L'agence développe au sein de ses projets une démarche engagée sur le développement durable et la rénovation énergétique.



www.concours-caue75.fr

Contact

Laurence Duffort
contact@concours-caue75.fr
01.48.87.70.56